

## AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL - 2025

Par arrêté n°2024\_350 du 16 juillet 2024 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, un examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade **d'agent de maîtrise territorial** est organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics du département de l'Aube ainsi que pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics relevant des Centres de Gestion de la Côte d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne ayant confié par convention l'organisation de cet examen au Centre de Gestion de l'Aube.

### ORGANISATION :

Les inscriptions se feront par préinscription sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube [www.cdg10.fr](http://www.cdg10.fr). Toute inscription ne sera effective qu'à réception par le Centre de Gestion de l'Aube du dossier papier résultant de la procédure de préinscription (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats doivent se préinscrire, par l'intermédiaire du portail national [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr), sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube ([www.cdg10.fr](http://www.cdg10.fr)) du **MARDI 3 SEPTEMBRE AU MERCREDI 9 OCTOBRE 2024 INCLUS**.

En cas d'impossibilité de se préinscrire par voie électronique, les dossiers seront :

- **soit retirés** au Centre de Gestion de l'Aube, Parc du Grand Troyes, 2 rond-point Winston Churchill à SAINTE SAVINE (10300) **DU MARDI 3 SEPTEMBRE AU MERCREDI 9 OCTOBRE 2024 INCLUS PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE (du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00),**
- **soit demandés** par écrit **exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube - Service CONCOURS - BP 40085 - SAINTE SAVINE - 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX, **DU MARDI 3 SEPTEMBRE AU MERCREDI 9 OCTOBRE 2024 INCLUS (le cachet de la poste faisant foi)**. Le candidat devra joindre obligatoirement une enveloppe autocollante format 24x32 affranchie à 4,30 € et libellée aux nom et adresse du candidat.

**AUCUNE DEMANDE PAR TELEPHONE, E-MAIL, FAX NE SERA ACCEPTEE.**

Les dossiers complétés et comportant les pièces demandées devront être déposés (avant 17H00) ou adressés **AU PLUS TARD LE 17 OCTOBRE 2024** (date de clôture des inscriptions) **exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube.

Pour l'envoi : BP 40085 – SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX (cachet de la poste faisant foi).

Pour le dépôt : Parc du Grand Troyes – 2 rond-point Winston Churchill – 10300 SAINTE SAVINE.  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00.

Période de retrait des dossiers : **DU 3 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE 2024 INCLUS**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **LE 17 OCTOBRE 2024 INCLUS**

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le Centre de Gestion de l'Aube.  
Tout dossier déposé ou posté (cachet de la poste faisant foi) hors délai sera rejeté.

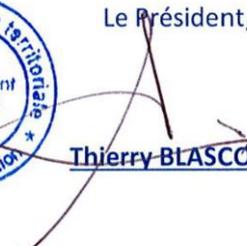
Les épreuves auront lieu dans le département de l'Aube et se dérouleront à partir du **23 JANVIER 2025**. Le Centre de Gestion de l'Aube se réserve la possibilité d'ouvrir d'autre(s) centre(s) d'examen dans un ou plusieurs des départements susmentionnés au vu du nombre et de l'origine géographique des candidats.

### **CONDITIONS REQUISES :**

Peuvent se présenter à cet examen professionnel les adjoints techniques territoriaux ou les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.

Fait à Sainte-Savine, le 17 juillet 2024



Le Président,  
  
**Thierry BLASCO**